

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025
--	---

Date de convocation : 13/05/2025

Date d'affichage : 13/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Jonathan DESGROISILLES

Etaient Absents : Armelle POIRIER a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS

Mr Alain NOEL a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u>
En exercice	18	
Présents	15	VENTE DE BOIS DE LA COMMUNE
Pouvoirs	3	
Votants	18	

Suite à l'entretien des espaces boisés communaux, la Commune dispose d'une réserve de bois de chauffage dont elle n'a pas l'utilité. Monsieur le Maire propose de vendre ce bois récupéré et d'établir un prix de vente. Il souhaiterait également que le personnel communal soit prioritaire à l'achat, en limitant l'achat à 1 stère de bois par agent.

L'ensemble des élus serait plutôt favorable au principe de céder 1 stère de bois à chacun des agents communaux, sachant que celui-ci est coupé en 1m.

Le surplus sera vendu aux habitants de la Commune et limité à 1 stère de bois par foyer. Monsieur le Maire propose la vente à 20 € le stère.

La date et l'heure d'inscription détermineront l'ordre d'attribution jusqu'à épuisement du stock. Les bénéficiaires seront prévenus par téléphone et un rendez-vous sera fixé pour le retrait, et son paiement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés (15 pour, 3 contre):

- Décide de procéder à la vente du bois
- Note qu'1 stère de bois sera distribué gratuitement à chacun des agents communaux
- Fixe le montant à 20 € le stère non livré pour le bois destiné aux habitants de la Commune, celui-ci étant coupé en 1m.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



J CL GROUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250519-24-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025